

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 17 octobre 2022

Vœu présenté par Fatiha AGGOUNE
au nom des groupes « Val-de-Marne en Commun - PCF et Citoyen.nes », Socialiste
et Ecologistes et citoyens

Vœu relatif à la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France

La révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) a été engagée en novembre 2021 par le Conseil régional. Du 15 septembre au 16 décembre 2022, une concertation est organisée sur ce document stratégique pour l'avenir de l'Ile-de-France. En effet, comme le mentionne l'article L.123-1 du code de l'urbanisme, le SDRIF a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de notre région. Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région [...]. Ce schéma détermine notamment la destination générale de différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements. Il détermine également la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques.

La durée (2024-2040) et le caractère prescriptif du SDRIF-E ont des implications fortes pour notre territoire. Ce schéma viendra, par exemple, s'imposer aux PLU, PLUI et schémas communaux et intercommunaux. Il déterminera l'urbanisation ou la préservation de secteurs mais aussi l'implantation des grandes infrastructures (routes, voies ferrées, équipements structurants...).

Après la concertation, le projet de SDRIF-E sera arrêté début 2023 et une enquête publique sera ouverte courant 2023. Son adoption et entrée en vigueur sont attendues pour 2024.

Considérant la mise en révision du schéma directeur de la région Ile-de-France engagée par la délibération n°CR 2021-067 du Conseil régional ;

Considérant la concertation organisée du 15 septembre au 16 décembre 2022 et l'enquête publique prévue courant 2023 ;

Considérant le caractère stratégique du schéma directeur de la région Ile-de-France et de ses impacts pour l'aménagement, le développement et la qualité de vie en Val-de-Marne et en Ile-de-France;

Considérant la nécessité d'informer et d'associer au maximum de Val-de-Marnaises et de Val-de-Marnais à la concertation et à l'élaboration de ce schéma ;

Considérant qu'une majorité de Franciliennes et de Franciliens ignorent la concertation en cours et l'importance du SDRIF-E ;

Considérant l'urgence climatique et les réalisations et attentes de notre collectivité en matière de protection de l'environnement ;

Considérant les 102 établissements Seveso, dont 35 établissements dits seuil haut présents en Ile de France, notamment en zone urbaine dense représentant un grand risque écologique pour des milliers de franciliens et franciliennes ;

Considérant la nécessité de préserver les terres agricoles et forestières en luttant, notamment, contre l'étalement urbain et en protégeant la biodiversité ;

Considérant la nécessité de rééquilibrer la localisation des emplois dans notre région, notamment entre l'Ouest et l'Est, et à tenir compte des évolutions des métiers et stratégies d'entreprises suite à la crise sanitaire et face à l'urgence climatique ;

Considérant les 750 000 demandes de logements officiellement enregistrées dans les Préfectures d'Ile-de-France ;

Considérant la nécessité de réduire le nombre de camions et de développer le fret ferré, fluvial et la logistique du dernier kilomètre avec des modes doux ;

Considérant l'incitation à réduire l'usage de l'automobile et à privilégier les transports en commun ;

Considérant l'amélioration du réseau de transport et l'importance pour notre territoire de disposer d'un maillage de transports efficace répondant aux besoins ;

Considérant la nécessité à agir et à réduire les inégalités sociales et territoriales ;

Le Conseil départemental du Val-de-Marne:

DEMANDE à la Région Ile-de-France de renforcer l'information en direction de la population, de prendre des dispositions nouvelles afin d'assurer la participation citoyenne et de prendre en compte les avis émis ;

AFFIRME la volonté d'un SDRIF-E ambitieux pour l'Ile-de-France :

- engageant et accompagnant la bifurcation écologique avec des outils coercitifs permettant d'atteindre, notamment, les objectifs Zéro Emission Nette et Zéro Artificialisation Nette,
- agissant sensiblement face au dérèglement climatique,
- luttant contre la pénurie de logements,
- renforçant et améliorant le réseau de transport,
- favorisant la création d'emplois dans les zones géographiques déficitaires (ratio habitant/emploi faible ou inférieur à 1) ;
- réduisant les inégalités sociales et territoriales.